

CHARTRE des Artisans Ebénistes de France

La Charte des artisans ébénistes de France est fondée sur l'engagement volontaire de l'Artisan à adhérer à un texte définissant les règles du savoir-faire et à respecter un règlement précis.

- 1 - Traduire esthétiquement la demande du Client en personnalisant au mieux le meuble commandé
- 2 - Respecter les signes essentiels des styles français de meubles, les règles esthétiques du design contemporain
- 3 - Construire suivant les règles de l'art et de la technique
- 4 - Connaître les normes françaises d'ameublement
- 5 - Respecter les référentiels de la marque "A.E.F. " concernant mes travaux d'ébénisterie traditionnelle ou contemporaine
- 6 - Rechercher le juste choix et la qualité des matières, composants, adjuvants entrant dans mes meubles
- 7 - Rechercher la qualité et la précision dans mon exécution
- 8 - Rechercher la qualité dans l'application de mes finitions
- 9 - Assurer la solidité et la rigidité générale de mes meubles
- 10 - Assurer la qualité et la durabilité de leur fonctionnement en utilisation normale
- 11 - Assurer la qualité et le respect des devis descriptifs acceptés
- 12 - Respecter les délais et les prix convenus inscrits aux devis et avenants éventuels
- 13 - Rester à la disposition du client pour tout suivi
- 14 - Délivrer une attestation d'authenticité artisanale certifiant l'origine du produit et son inscription dans une Nomenclature Nationale sous un numéro spécifique
- 15 - En cas de litige, accepter la médiation du Comité d'Homologation au niveau du précontentieux